

Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des jeux accessible par internet dénommé « MILLIONNAIRE »

(Applicable à compter du 29 juillet 2025)

Article 1^{er} Cadre juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux de loterie sur compte de La Française des Jeux (anciennement Conditions générales de l'offre des jeux de loterie en ligne) publiées sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Article 2 Emissions d'unités de jeu et prix

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 6 000 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 10euros. Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « JOUEZ 10 € ».

Article 3 Lots

Pour chaque bloc d'unités de jeu à 10 euros, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
4 lots de	1 000 000 €	4 000 000 €
4 lots de	100 000 €	400 000 €
6 lots de	10 000 €	60 000 €
200 lots de	1 000 €	200 000 €
24 000 lots de	150 €	3 600 000 €
60 000 lots de	100 €	6 000 000 €
108 800 lots de	50 €	5 440 000 €
840 000 lots de	20 €	16 800 000 €
760 000 lots de	10 €	7 600 000 €
1 793 014 lots formant un total de		44 100 000 €

Le montant des lots indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs surfaces ou zones de jeu gagnantes sur une même unité de jeu.

Article 4 Description du jeu

4.1. L'unité de jeu est représentée par 4 surfaces de jeu indépendantes dénommées « Jeu 1 », « Jeu 2 », « Jeu 3 » et « Jeu 4 ».

4.2. La 1^{ère} surface de jeu dénommée « Jeu 1 » :

4.2.1. La 1^{ère} surface de jeu est représentée par une roue constituée de 6 zones de jeu comportant pour chacune trois étoiles. A chaque zone de jeu est associée une case sur laquelle figure la mention « GAIN ».

4.2.2. L'élément inscrit sous chaque étoile est un symbole et l'élément inscrit sous chaque case « GAIN » est une somme en euros inscrite en chiffres.

4.2.3. Pour chaque zone de jeu, le joueur clique sur les 3 étoiles et sur la case « GAIN » et découvre les éléments visés au 4.2.2.

Si le joueur découvre 2 symboles identiques dans une même zone de jeu, il remporte la somme découverte sous la case « GAIN » associée à cette zone de jeu.

4.2.4. Le « Jeu 1 » est perdant dans tous les autres cas.

4.3. La 2^{ème} surface de jeu dénommée « Jeu 2 » :

4.3.1. La 2^{ème} surface de jeu est constituée de 8 zones de jeu représentant des lingots.

4.3.2. L'élément inscrit sous chaque zone de jeu est une somme en euros inscrite en chiffres. Il y a 8 sommes en euros à découvrir.

4.3.3. Le joueur clique sur chacune des 8 zones de jeu représentant des lingots et découvre les éléments visés au sous-article 4.3.2. S'il découvre 2 sommes en euros identiques, il remporte cette somme.

4.3.4. Le « Jeu 2 » est perdant dans tous les autres cas.

4.4. La 3^{ème} surface de jeu dénommée « Jeu 3 » :

4.4.1. La 3^{ème} surface de jeu est constituée de trois zones de jeu composée chacune d'un symbole « Diamant » et d'un symbole « Saphir ». A chaque zone de jeu est associée une case sur laquelle figure la mention « GAIN ».

4.4.2. L'élément inscrit sous chaque symbole est un poids en grammes et l'élément inscrit sous chaque case « GAIN » est une somme en euros inscrite en chiffres.

4.4.3. Le joueur clique, pour chacune des 3 zones, sur les symboles « Diamant », « Saphir » et la case « GAIN » et découvre les éléments visés au sous-article 4.4.2.

Pour chaque zone de jeu, si le joueur découvre que le poids en grammes associé au symbole « Diamant » est supérieur au poids en gramme associé au symbole « Saphir », il remporte la somme en euros découverte sous la case « GAIN » associée à cette zone de jeu.

4.4.4. Le « Jeu 3 » est perdant dans tous les autres cas.

4.5. La 4^{ème} surface de jeu dénommée « Jeu 4 » :

4.5.1. La 4^{ème} surface de jeu est constituée de 6 zones de jeu représentant chacune des pièces de monnaie.

4.5.2. Les éléments inscrits sous chacune des zones de jeu sont un symbole et une somme en euros inscrite en chiffres.

4.5.3. Le joueur clique sur chacune des 6 zones de jeu et découvre les éléments visés au sous-article 4.5.2. S'il découvre un symbole « sac », il remporte la somme en euros associée à ce symbole.

4.5.4. Le « Jeu 4 » est perdant dans tous les autres cas.

4.6. A l'issue de ces opérations, si l'unité de jeu est gagnante, les gains correspondants s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.7. L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 11 mai 2016, dont la dernière modification a eu lieu le 28 avril 2025,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI